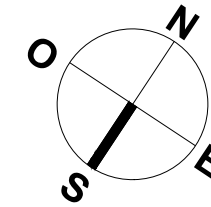
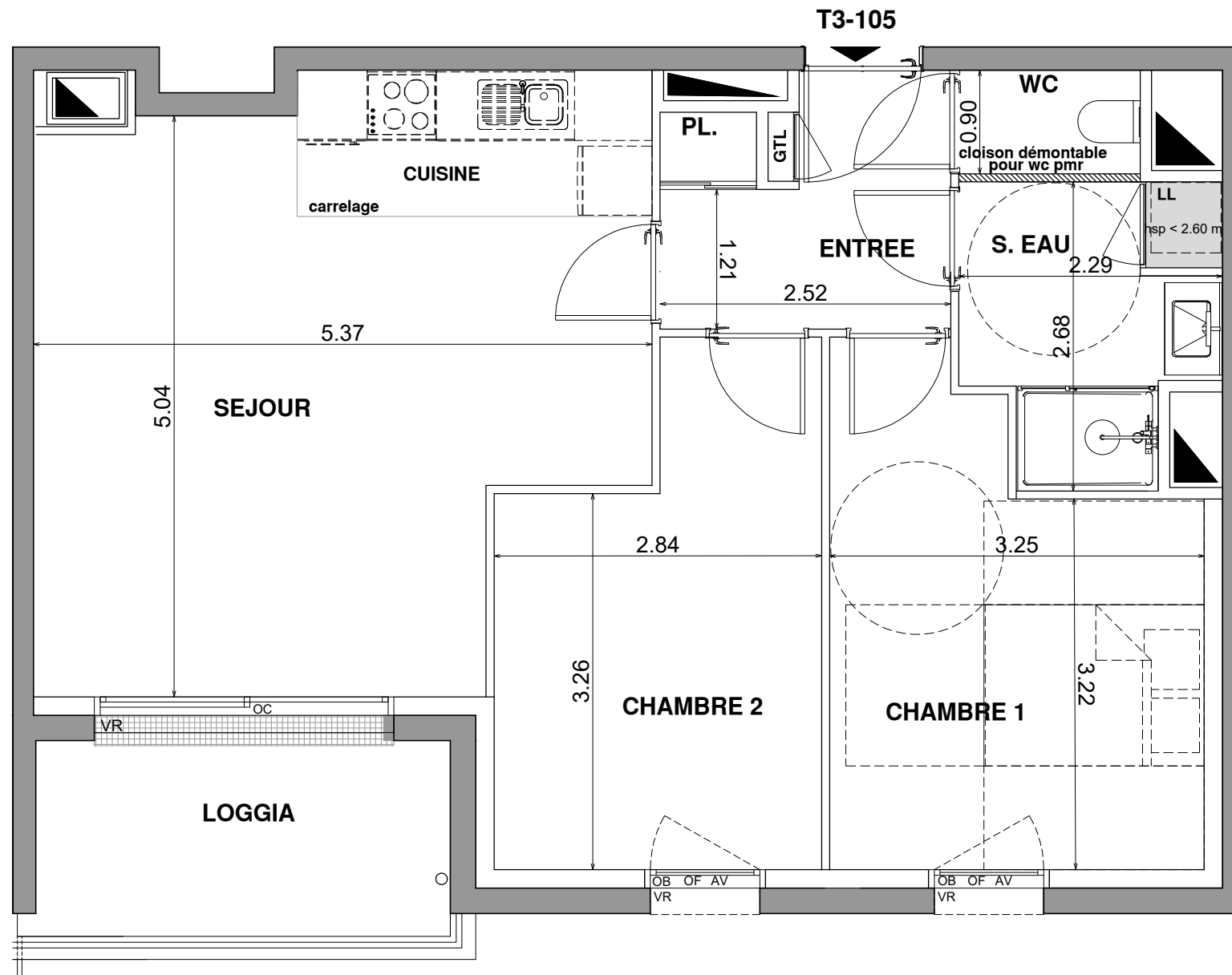


PLAN DE VENTE



PARC
SAINT-JULIEN

Résidence
Saint Julien
rue St-Anne
53000 LAVAL

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
105	R+1	T3



PLAN DE REPERAGE

TABLEAU DE SURFACES

Séjour + cuisine	25.41 m ²
Chambre 01	12.38 m ²
Chambre 02	11.38 m ²
SDE	5.15 m ²
Entrée	4.98 m ²
WC	1.42 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	60.52 m ²
loggia	6.40 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	

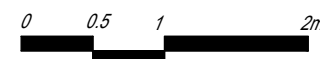
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.

Date d'actualisation: 20/05/2026

LEGENDE

HSP	Hauteur Sous plafond		Réfrigérateur
OF	Ouvrant à la française		Culison
PF	Porte Fenêtre		
F	Fixe		
OB	Fenêtre Oscillo batant	LV	Lave vaisselle
OC	Ouvrant coulissant	LV	Lave linge
VR	Loue Roulant	GTL	Taureau électrique
AM	Allège maponné		
AV	Allège vitr.		Chaudière individuel le gaz
GC01	Garde-corps métallique		
GC02	Garde-corps alliage		Ballon d'eau chaude
GC03	Garde-corps alliage béton	Pl.	Placard
_____	Changement de revêtement de sol		Faux plafond
	Callibouts		

parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



NOTA:

NOTA.
 Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement.La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.
 Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées.Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dérivées de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
 L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.
 Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.
 Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.
 Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.
 Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.